

Plus de 100 millions \$ qui appartiennent aux étudiants québécois

Généralement, les sommes qui sont dues en transfert pour les différents programmes fédéraux sont calculées en fonction du nombre total de gens visés par la mesure dans une province donnée, par rapport à l'ensemble des gens visés par la mesure dans le Canada.

Dans le cas présent, les étudiants du Québec au postsecondaire représentent entre 23 % et 25 % des étudiants du postsecondaire au Canada. Cela amène la FEUQ à réclamer entre 23 % et 25 % des sommes du Programme canadien de bourses aux étudiants.

Sur un total de près de 500 millions de dollars alloués annuellement au programme, une part de plus de 100 millions serait donc due aux étudiants québécois. Plusieurs provinces ont déjà commencé à distribuer les sommes du programme et le gouvernement fédéral traîne de la patte pour donner aux étudiants du Québec leur juste part.

Il s'agit d'une situation catastrophique qui pourrait, une fois de plus, porter atteinte aux étudiants vivant les plus grandes difficultés financières, ce qui, à long terme, pourrait provoquer une hausse importante de l'endettement au Québec si le plafond de prêt venait à être augmenté

Exprimez-vous!

Le blogue du décompte : <http://feuq.wordpress.com>

Adresse courriel de la campagne 100millions@feuq.qc.ca

Impliquez-vous!

L'union fait la force! Informez-vous auprès de votre association locale, pour savoir où, quand et comment vous impliquer.

ADEESE-UQÀM		www.adeese.org
AECSP		www.etudiants.polymtl.ca/aecsp
AEENAP		cerberus.enap.ca/aenap
AEP		www.aep.polymtl.ca
AEUCS		www.aeucs.org
AGECALE		www.agecale.com
AGECAR		agecar.uqar.qc.ca
AGEIAF		www.iaf.inrs.ca/ageiaf
AGEUQAT		www.ageuqat.org
AGEUQO		www.ageuqo.com
AGEUQTR		www.ageuqtr.ca
CSU		www.csu.qc.ca
FAECUM		www.faecum.qc.ca
FEUS		feus.qc.ca
MAGE-UQAC		www.mageuqac.com
PGSS		pgss.mcgill.ca

LE DÉCOMPTÉ EST COMMENCÉ



« Quand verrons-nous les 100 millions \$ en bourses pour les étudiants québécois? »

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe 16 associations étudiantes comptant 125 000 étudiants de tous les cycles d'études et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour principal mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Tout au long de ses vingt années d'existence, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'attarde particulièrement à défendre ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible et de qualité.

Le Programme canadien de bourses aux étudiants
Pour que le Québec obtienne sa juste part!

Fédération étudiante universitaire du Québec
15, rue Marie-Anne Ouest Suite 200
Montréal (Québec) H2W 1B6
Téléphone : (514) 396-3380
Télécopieur : (514) 396-7140

www.feuq.qc.ca



La Fondation Canadienne des Bourses d'Études du Millénaire (FCBEM)

En 1997, à l'approche du nouveau millénaire, le premier ministre du Canada annonçait la mise sur pied d'une toute nouvelle mesure pour favoriser l'accessibilité financière aux études à travers le pays. Cette initiative prenait la forme d'un investissement substantiel dans une fondation privée qui distribuerait des bourses d'études pour une durée de dix ans, soit de 1999-2000 à 2009-2010.

L'arrivée d'un nouvel acteur en éducation postsecondaire, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire (FCBEM), ne s'est pas faite sans heurts. Rapidement, le gouvernement du Québec s'est indigné de ce qu'il considérait être une intrusion indue dans l'un de ses champs de compétence, l'éducation. Il aura fallu près de deux ans avant que les parties en causes ne commencent un véritable marathon de négociation au printemps 1999.

La FECQ et la FEUQ ont joué un rôle clé dans l'avancement de ce dossier en se plaçant comme médiateurs et en ralliant les Québécois derrière un projet très simple : **réduire l'endettement étudiant au Québec**. Le 21 décembre 1999, grâce au travail acharné des Fédérations, la FCBEM et le ministre de l'Éducation du Québec de l'époque, Monsieur François Legault, signaient une entente administrative permettant, entre autres, d'abaisser le plafond de prêt du programme d'Aide financière aux études, mettant fin aux dissensions qui opposaient les deux paliers de gouvernement et renflouant du même coup, les poches des étudiants québécois.

Le Programme Canadien de Bourses aux Étudiants (PCBE)

Lors du budget fédéral de 2008, Stephen Harper confirmait le remplacement de la FCBEM par un nouveau programme consolidé de bourses, le Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE). **Le programme devrait distribuer un peu plus de 500 M\$ en diverses bourses d'accès aux études dès cet automne.**



«D'ici janvier 2010, c'est plus de **100 millions \$** en bourses d'études qui devront être rapatriés du fédéral pour les étudiants du Québec.»

Il existe présentement, dans le reste du Canada, le programme canadien de prêt aux étudiants (PCPE) auquel s'intégrera le nouveau programme de bourses aux étudiants (PCBE). Comme le programme de prêts (PCPE) proposait lors de sa création des mesures comparables au système québécois d'Aide financière aux études (AFE), le Québec a exercé à l'époque, son droit de retrait avec pleine compensation. Or, cette fois-ci le gouvernement fédéral hésite et ne semble pas enclin à donner les sommes demandées par le gouvernement québécois, affirmant que l'AFE n'est pas équivalent au nouveau programme canadien. À moins d'une entente rapide avec le gouvernement fédéral, tous les étudiants québécois seront privés d'un peu plus d'une centaine de millions de dollars en bourses du PCBE qui leur reviennent.

Utiliser le droit de retrait?

Évidemment, le Québec possède un programme distinct d'aide financière aux études (AFE), et ce, depuis plus de quarante ans. À ce titre, Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a déjà annoncé en commission parlementaire son intention d'utiliser le droit de retrait du Québec pour aller chercher les sommes qui lui reviendraient afin de les réinvestir entièrement dans l'AFE. L'éducation étant une compétence provinciale, une telle demande semble des plus logiques, d'autant plus qu'elle éviterait le dédoublement des programmes pour les étudiants québécois. Bien entendu, la FECQ et la FEUQ souscrivent entièrement à cette demande.

On peut néanmoins se demander si la bonne volonté de la ministre sera suffisante pour convaincre le gouvernement fédéral de la légitimité de cette demande, étant donné la grande divergence entre les deux programmes. En effet, en vertu des règlements canadiens à cet égard, la province faisant la demande d'un droit de retrait doit démontrer l'équivalence de son programme pour obtenir les sommes attendues du gouvernement fédéral, ce qui est loin d'être gagné d'avance.

« C'est près de **500 millions \$** pour tout le Canada et le Québec n'a toujours pas eu sa part. »

Voilà que la fondation tire à sa fin. Après plus de dix ans et au-delà 700 M\$ versés au Québec, le gouvernement fédéral conservateur a annoncé, comme prévu, la fin définitive du financement accordé à cette institution.

www.feuq.qc.ca